

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2019-26**

**Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de juillet 2019**

Membres présents Soit	24
Nombre de voix représentées	33
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	3
Nombre de voix représentées	3
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	36
Ayant pris part au vote : 36 voix exprimées	
Pour : 36 Contre : /	

La règle du quorum est  
(36 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 06 juin 2019 à 18h30 à Recey sur Ource sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE, Président du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6-bis publié en date du 15/05/2019 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Le Président propose l'ordre du jour de l'Assemblée générale de juillet 2019 sous réserve de signature de l'arrêté préfectoral de prorogation du GIP :

- > Approbation du Procès-verbal de l'AG du 20 juin 2019,
- > Approbation des demandes d'adhésion,
- > Election des membres du Conseil d'administration,
- > Questions diverses.
- Avec une suspension de séance pour la tenue d'un Conseil d'administration. L'ordre du jour du Conseil d'administration est le suivant :
  - > Approbation du Procès-verbal du CA du 6 juin 2019,
  - > Élection des membres du Bureau,
  - > Election du Pdt et des VPdts,
  - > Approbation de la composition du Conseil scientifique et du Conseil économique social et culturel,
  - > Questions diverses.

**Délibère :**

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'Ordre du jour proposé pour l'Assemblée générale de juillet 2019.

Le 07/06/2019

Le Commissaire du Gouvernement

**24 JUIN 2019**

Le Président du GIP

  
Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE